

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 19 février 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un slogan pour la promotion des économies d'énergie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté le slogan « Construisons notre pays, économisons l'énergie » pour promouvoir les économies d'énergie auprès des consommateurs. Il devra être apposé obligatoirement dans les messages publicitaires en lien direct ou indirect avec l'énergie. Cette action répond à l'un des objectifs du Schéma pour la transition énergétique (STENC) qui vise la réduction de la consommation d'énergie.

Le 14 janvier 2019, les élus du Congrès ont adopté la délibération n° 392 relative à la promotion des économies d'énergie dans les messages publicitaires en lien direct ou indirect avec l'énergie. L'encadrement de ce type de messages constitue, en effet, un levier important de sensibilisation pour impliquer les Calédonien(ne)s dans une démarche de maîtrise de leur consommation énergétique. L'objectif visé est, à la fois, de mener une action permanente de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas) et également de susciter la réflexion et l'intérêt du consommateur pour choisir des équipements qui ont une meilleure efficacité énergétique (consommation moindre pour un même service rendu).

Cette mesure se traduit par l'apposition d'un message d'intérêt général, ou slogan, sur tous les supports publicitaires en lien direct ou indirect avec l'énergie, situés dans et hors des lieux de vente. Le slogan retenu est « Construisons notre pays, économisons l'énergie ». Il a été élaboré et choisi à l'issue d'un processus participatif (acteurs de l'énergie et agents du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie). Ce message devra apparaître sur toutes les publicités, quel qu'en soit le support (affichage, web, presse, télé, radio, etc.), diffusés ou remis aux consommateurs par les fournisseurs d'énergie (électricité, charbon, fioul domestique, gaz et carburant) et par les vendeurs de voitures et d'équipements électriques (électroménager, multimédia, téléphonie, ampoules, outillages, etc.). Pour appuyer la démarche, il sera aussi relayé dans les actions de communication du gouvernement.

Le présent arrêté précise par ailleurs les modalités d'utilisation du slogan : visibilité, proportion, police et taille.

L'entrée en vigueur de la mesure est prévue au 1^{er} mai 2019. Les agents de la Nouvelle-Calédonie assermentés et compétents en matière d'énergie, et ceux de la direction des Affaires économiques, pourront procéder à la recherche et à la constatation des infractions.

Efficacité énergétique

La mise en place de cette mesure vient en complément d'une démarche globale d'efficacité énergétique initiée avec l'adoption par le Congrès, le 21 décembre 2018, de la loi du pays sur l'efficacité énergétique des équipements (obligation d'apposition d'une étiquette énergétique, interdiction d'importation d'ampoules à incandescences et à halogènes et interdiction d'importation d'équipements contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone).

* *
*